

**PROJET DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE  
SEANCE DU 16 JUILLET 2024**

---

**Étaient présents :**

***Collège A***

Éric BERTON  
Pascale BRANDT-POMARES  
Georges LEONETTI  
Laurence MOURET  
Rachid OUTBIB  
Christine POPLIMONT

***Collège B***

Caroline MAURIAT  
Lionel NICOD  
Anne RIBAUD  
Julie SOUHAMI  
Erwan TRANVOUEZ

***Collège BIATSS :***

Linda DJOUABLI  
Nicolas HOLZMANN  
Laure MAILLE  
Bruno POUVELLE  
Emmanuelle ROSA  
Fathia TIR

***Collège Usagers :***

Evan FILIBERT  
Ychem KHAYYOUR

***Personnalités extérieures :***

Aurélie BIANCARELLI  
Nicolas EMMANUELLI  
Vincent GOMEZ  
Jean-Michel SIBUÉ

**Étaient représentés :**

MATTIO Frédérique a donné pouvoir à BERTON Eric  
PERRIER Jean-Baptiste a donné pouvoir à BERTON Eric  
SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre a donné pouvoir à LEONETTI Georges  
FROMNOT Julien a donné pouvoir à SOUHAMI Julie  
GUIDI Marie-Laure a donné pouvoir à SIBUÉ Jean-Michel  
BEROUD Christophe a donné pouvoir à TIR Fathia  
DUFEU Pierre-Yves a donné pouvoir à TIR Fathia  
COMBY Louna a donné pouvoir à FILIBERT Evan

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 36

Quorum : 18

Nombre de présents : 23

Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : 8

Nombre de membres absents : 5

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 23+8, soit 31 présents ou représentés

**Étaient absents sans représentation :**

Emmanuelle LE BARBENCHON

Alexandre DORIOL

Sabrina OUAHHABI KHARBACH

Gaël PEIGNARD

Yann SOLTERMANN

**Invités**

M. Laurent BENSOUSSAN, Vice-président délégué santé et handicap

M. Denis BERTIN, Président de la fondation A\*Midex

M. Vincent CARILLO, Correspondant handicap des personnels

Mme Maryline CRIVELLO, Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Mme Sophie de CACQUERAY, Vice-présidente Formation

Mme Ségolène DURAND, Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier

M. Stefan ENOCH, Vice-président Recherche

Mme Anaïs ESCANES, Chargée de l'analyse des données RH

M. Alexis FALDA, Directeur de la commande publique

Mme Florence MESSINA, Directrice des affaires financières

M. Cyril ISNART, Directeur de la Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme

Mme Idoya de PONCINS, Directrice générale adjointe des services « Formation et internationalisation »

Mme Martine QUESSADA, Directrice générale adjointe des services « Recherche et développement »

M Pierre BOS, Directeur général adjoint des services « RSE »

Mme Isabelle REGNER, Vice-présidente égalité Femmes Hommes et Lutte contre les discriminations

M. Damien VERHAEGHE, Vice-président Richesse Humaine et Patrimoine

*La séance est ouverte à 13 heures et 21 minutes.*

## **INTRODUCTION**

**M. Éric BERTON**, le **président**, indique que **M. Ychem KHAYYOUR**, qui se porte volontaire, est secrétaire de séance.

### **Actualités du Président :**

**M. Éric BERTON** indique qu'une session de formation sur le budget pour les élus du CA a déjà eu lieu ; une deuxième séance sera organisée prochainement.

La DAJI a également adressé à l'ensemble des membres du CA, le *Livret de l'élu* qui recense l'ensemble des informations utiles notamment sur le fonctionnement des instances et droits et devoirs des élus des conseils centraux. D'autre part, un avenant au contrat CIVIS sera communiqué aux membres du Conseil.

**M. Éric BERTON** informe les membres du CA qu'un courrier de l'Union des étudiants juifs de France l'interpelle sur des actes dont ils ont été victimes, avec de nombreux témoignages. Ce courrier est tenu à disposition des membres du CA qui souhaiteraient y avoir accès. Il n'est pas en pièce jointe puisque certaines images sont choquantes.

Enfin, les chargés de mission sont en train d'être nommés. La liste définitive est encore à finaliser avant de pouvoir être consultée.

**Mme Fathia TIR** indique que lors du dernier mandat, la rédaction des lettres de mission avait retardé le processus de nomination.

**M. Éric BERTON** répond qu'elles seront publiées sur le site et donc consultables.

**Mme Fathia TIR** demande si la lettre de mission sera donnée en même temps que la nomination. Il semble difficile de déposer une candidature sans connaître le contenu de la fiche de mission en amont.

**M. Éric BERTON** répond que la lettre de mission est définie en collaboration avec le chargé de mission concerné.

**Mme Fathia TIR** indique que ce processus peut être mal interprété. Il n'est pas clair que la lettre de mission est coconstruite et il faudrait mentionner ce détail à l'avenir.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2024 :**

**M. Bruno POUVELLE** indique qu'il est fait mention en page 14 d'une réunion d'information [*des organisations syndicales, dans le cadre de l'Acte II de l'autonomie*] qui aurait dû être faite dans la deuxième moitié du mois de juin. Elle n'a pas eu lieu.

**M. Damien VERHAEGHE** répond que ce projet est ralenti en raison de la situation nationale et de la démission du gouvernement. Pour le moment, le projet est suspendu.

**M. Bruno POUVELLE** répond que, quelles que soient les raisons, cette réunion apparaît dans le procès-verbal et la date n'est pas mentionnée.

**M. Éric BERTON** répond que la précision de la date sera ajoutée au PV.

**Mme Fathia TIR** indique que pour le CA précédent, les documents n'avaient pas été fournis à temps, ce qui a engendré des abstentions. La CFDT aurait sinon été favorable à l'exonération des frais d'inscription des différentes nationalités mentionnées lors de ce CA.

Concernant la page 3 [*Direction du SUL*], il est mentionné un mandat de trois ans, alors qu'il est en réalité de quatre ans. D'autre part, « M. BEROUD » ne prend qu'un seul « r ».

*Sous réserve des modifications demandées en séance, le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024 est approuvé à la majorité des membres moins 2 abstentions.*

## **1. Sujets d'actualité et d'orientation générale concernant la politique de l'établissement**

### **1.a. Actualités de l'établissement**

#### **1.a.1 Projet de renouvellement de conventionnement avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2024 – 2028**

**M. Laurent BENSOUSSAN** expose que cette convention se déroule sur quatre ans, une première puisque le délai habituel est de trois ans. Ce projet de convention a été voté à l'unanimité par le CSA. Le comité local du FIPHFP a aussi retenu la proposition à l'unanimité.

**M. Vincent CARILLO** réalise un bilan de la convention. Des paliers ont été fixés pour atteindre l'objectif final : un taux d'emploi de BOE à 6 %. Le second objectif est d'atteindre un taux moyen de 4,90 % au sein des établissements RCE. Fin 2023, ce taux était à 4,60 %. En juin 2024, ce taux était proche des 5 %. Le taux moyen dans la fonction publique est de 4,36 %. L'enjeu n'est pas seulement de recruter du personnel, mais aussi de les intégrer dans une politique de travail. Sur la population des BIATSS, l'objectif a été atteint, ce qui n'est pas le cas des enseignants-chercheurs en situation de handicap. D'autre part, AMU s'est engagée à recruter 10 apprentis BOE sur la période, et d'en recruter au moins la moitié sur un poste pérenne à l'issue de leur contrat d'apprentissage. À ce jour, 7 contrats d'apprentissage ont été signés, dont 2 pérennisations. En 2018, le taux d'emploi BOE était proche de 2 %. La qualité de l'accompagnement se traduit aussi par le financement par l'établissement en 2024 d'un poste de maître de conférence recruté par la voie spécifique BOE. Sur la politique handicap spécifique, les trois outils prévus par la loi sont aujourd'hui mis en œuvre, notamment la promotion par le détachement qui permet de promouvoir les fonctionnaires en situation de handicap. D'autre part, 7 post-doc BOE ont été intégrés cette année en partie sur des financements AMIDEX. Le budget initial de 1 085 885 € a été voté en 2021 et une rallonge a été demandée. Le tableau présenté est prévisionnel et 100 % du budget sera consommé pour le recrutement et le maintien dans l'emploi.

Les nouveautés liées à cette convention concernent le travail sur l'accessibilité numérique. Des audits pourront être faits et des collaborateurs pourront être recrutés. AMU continue d'agir sur le recrutement des travailleurs en situation de handicap dans la diversité des postes et missions, avec un focus sur les métiers de l'enseignement et de la recherche. Il s'agit également d'améliorer les conditions du reclassement pour les personnels déclarés inaptes. Un volet formation et sensibilisation de la communauté d'AMU va se mettre en place pour disposer d'une culture commune. Il y a eu une augmentation de ce budget sur quatre ans : 1 500 000 € est financé par le FIPHFP et il y a aussi un investissement fort de l'établissement pour valoriser la masse salariale, par exemple sur les contrats post-doc et doctoraux. Grâce à ces financements, l'objectif est d'atteindre un taux d'emploi de 6 % à l'horizon de juin 2028.

**M. Laurent BENSOUSSAN** indique que la signature de la convention est prévue le 23 septembre à 10 h. Tout le monde est le bienvenu.

**M. Bruno POUVELLE** indique que le tableau du budget simplifié 2024 – 2028 présente des erreurs au niveau des pourcentages, par exemple avec des totaux supérieurs à 100 %. Ce tableau lui semble faux au niveau des axes 1, 3, 5 et 6.

**M. Jean-Michel SIBUÉ** demande par quoi se traduit concrètement le point 5. D'autre part, il se questionne sur le montant de la contribution financière des entreprises qui ne respectent pas les 6 %.

**M. Vincent CARILLO** répond que l'axe 5 concerne la contribution avec le milieu économique. Il y a de nombreux établissements, services médico-sociaux et entreprises adaptés : c'est le secteur du handicap. Dans le cadre des achats responsables, les établissements publics sont amenés à développer une collaboration avec ce secteur protégé. Dans le cadre de cette collaboration, il sera possible de réserver des parties de lots. Cela permet de contribuer également à l'économie locale.

**M. Jean-Michel SIBUÉ** demande s'il existe des quotas.

**M. Vincent CARILLO** répond qu'il n'existe pas de quotas, mais qu'une partie du marché pourrait être réservée au secteur protégé. Il est aussi possible de recruter des travailleurs indépendants comme formateurs pour intervenir et réaliser des missions.

**M. Laurent BENSOUSSAN** indique que la contribution est de 230 000 €, ce qui est plutôt bien.

**Mme Fathia TIR** remercie au titre de la CFDT la présidence vis-à-vis de sa politique effective liée au handicap.

**Mme Caroline MAURIAT** indique que l'adresse DRH liée au handicap semble ne pas fonctionner.

**M. Vincent CARILLO** répond qu'elle est pourtant fonctionnelle. Cela peut être dû à la saturation de l'espace et il faut parfois se déconnecter et se reconnecter.

*Le renouvellement de la convention AMU-FIPHFP pour la période 2024-2028 est approuvé à l'unanimité.*

## **1.b. Stratégie de l'établissement**

### **1.b.1 Rapport social unique (RSU) 2022**

**Mme Isabelle REGNIER** indique que le rapport va être présenté par **Mme Anaïs ESCANES** qui a rejoint la direction des ressources humaines d'AMU il y a un peu plus d'un an, dont la mission consiste à travailler sur le rapport social unique.

**Mme Anaïs ESCANES** et **Mme Isabelle REGNIER** présentent le contexte de mise en œuvre du RSU. Il remplace l'ancien bilan social (BS) et intègre le rapport de situation comparée (situation d'égalité entre les femmes et les hommes). Il présente aussi les données genrées sur les 3 dernières années. Le RSU est coconstruit avec plusieurs acteurs au sein de la DRH. Le calendrier du RSU 2022 est différent, car sa production a commencé en juin plutôt qu'en janvier comme le prévoit le processus, notamment à cause d'un travail de fiabilisation des données qui a ralenti la production.

Les nouveautés qui étoffent le RSU 2022 sont les suivantes : des indices de parité au sein des corps enseignants-chercheurs (Glass Ceiling Index), un zoom sur les supports d'emploi, une analyse approfondie des statuts titulaires/contractuels, des outils de calcul des écarts de rémunérations par décile entre femmes et hommes, un axe sur les primes CIA/PIA et enfin une présentation du Service pour le Respect de l'Égalité. La base de données sociales est également un projet très important produit en parallèle du RSU. Elle facilite la transparence de la gestion des ressources humaines attendue de l'ensemble des acteurs du dialogue social en temps réel. Cette base a été mise en ligne le 5 juin 2024.

Concernant les chiffres clés des emplois et des effectifs, il y a 8 218 agents, ce qui représente une croissance de 3 % depuis 2020. Il y a 53 % de femmes et 47 % d'hommes. Les titulaires sont majoritaires à hauteur de 60 %, mais cette part est en baisse de 3,2 points depuis 2020. Concernant la répartition des titulaires et des contractuels, le détail par secteur est affiché. Les titulaires sont majoritaires au sein du total BIATSS (58 %), mais aussi au sein de la population des enseignants – chercheurs (62 %). Les secteurs où les contractuels sont majoritaires sont liés aux appels à projet remportés par AMU et dont les financements n'autorisent pas de recruter sur des emplois permanents.

Concernant la population des enseignants et enseignants – chercheurs (E-EC), en 2022, il y avait 4 560 E-EC, ce qui représente 55 % de la population d'AMU. Cette population a augmenté de 1,3 % depuis 2020. La parité est atteinte avec 55 % de femmes et les titulaires sont majoritaires à 62 %. Un zoom sur la population des EC mono-appartenant montre que ces derniers sont 2 047, ce qui représente 45 % de tout le personnel enseignant. Ici, les femmes sont minoritaires à 29 %. Il y a une augmentation des effectifs des professeurs des Universités, ce qui entraîne une baisse des Maitres de Conférence.

Concernant la population des BIATSS, ils sont 3 658 avec une majorité de titulaires (58 %) et une majorité de femmes (64 %). Depuis 2020, il y a une augmentation des effectifs des BIATSS de 4,6 %, notamment liée à l'augmentation de 21 % des contractuels financés sur les appels à projets.

Une analyse genrée de tous les effectifs présentés est réalisée. Les catégories A sont majoritaires (74 %) et les femmes sont sous-représentées dans cette catégorie. Pour revenir au Glass Ceiling Index (GCI), il est utilisé dans la communauté universitaire pour identifier si un groupe, ici les femmes, est sous-représenté au sein d'une population donnée. Un GCI supérieur à 1 indique une sous-représentation, un GCI égal à 1 indique une égalité et un GCI inférieur à 1 indique une surreprésentation. Au global sur les EC d'AMU, le GCI est égal à 1,38. Par ailleurs, le GCI n'est inférieur à 1 dans aucun secteur, il est même particulièrement élevé au sein du secteur de la santé. C'est en droit et sciences politiques que le GCI est le plus proche de 1.

Concernant les chiffres clés des carrières et des parcours professionnels, il y a eu 762 E-EC (y compris les doctorants et post-doctorants) recrutés en 2022, dont 16 % de titulaires. Les recrutements ont augmenté de 17 % depuis 2020 et le recrutement de titulaires a augmenté de 23 %. Au total, 569 contractuels ont été recrutés, dont 461 doctorants. Concernant les titulaires, 24 enseignants du 2<sup>d</sup> degré ont été recrutés sur 26 (soit 92 % des postes pourvus), 19 enseignants-chercheurs HU ont été recrutés (soit 100 % des postes pourvus) et 78 EC mono-appartenants ont été recrutés (soit 98 % des postes pourvus). En 2020, ce recrutement concernait 8 femmes et en 2022 il concerne 16 femmes.

Concernant le recrutement des BIATSS, 56 candidats ont été recrutés sur les 112 postes ouverts. Ce sont majoritairement des femmes de catégorie A. Globalement, le recrutement des BIATSS a augmenté de 39 % avec une proportion de femmes stable. Cette augmentation

s'explique par la hausse du volume des financements sur appels à projets (exemple : projet France 2030).

Concernant la formation, il y a une augmentation des actions de formation, majoritairement liée à un retour à des conditions normales suite à la crise sanitaire.

Concernant les promotions, il y a eu une augmentation seulement chez les EC et pas chez les enseignants du 2<sup>d</sup> degré. Au total, il y a eu 202 promotions, soit +17 % depuis 2020. 40 % de femmes ont été promues, ce qui est représentatif de la population EC présentée précédemment. Cette proportion est stable. Le calcul des indices de parité par grade se fait avec l'Adverse Impact qui est calculé au niveau des candidatures (témoigne d'une autocensure des femmes) et des promotions (témoigne de décisions en faveur des hommes). Concernant les promotions BIATSS, il y en a eu 175 en 2022, soit +35 % depuis 2020.

Concernant la masse salariale, elle a progressé de 35,35 M€, soit +7 % depuis 2020. Cette augmentation est liée à une hausse de tous les postes de dépense. Concernant les vacataires d'enseignement, ils étaient 5 862 en 2022, soit une augmentation de 4 % depuis 2021. Il y a eu 202 départs définitifs, dont le motif principal était le départ à la retraite.

Enfin, concernant les chiffres clés relatifs à la vie des personnels, la proportion des agents à temps partiel a augmenté de 1 % depuis 2020 et 2021. Le taux d'emploi BOE est de 4,15 % en 2022. Cette forte augmentation est liée à la convention présentée précédemment. Ce taux d'emploi BOE concerne principalement les BIATSS. Concernant la médecine de prévention, il y a eu une réduction des visites médicales (- 8 %). Concernant le dialogue social, il a eu une hausse des réunions (+4 %) et concernant l'action sociale, il y a eu une augmentation du budget.

Concernant les congés pour raison de santé, ces derniers ont augmenté de 54 % depuis 2020. Malgré cela, le nombre de jours pris a diminué de 3 %. Concernant la santé et la sécurité, il y a eu 54 accidents de service, soit une augmentation de 29 % depuis 2021 et de 50 % depuis 2020. Le Service pour le Respect et l'Égalité (SpRE) a été créé en mai 2022. De mai à décembre 2022, il y a eu 121 signalements, soit 7 fois plus de signalements qu'en 2017 (ancien dispositif) et 2,5 fois plus de signalements qu'en 2021. Les saisines concernent le harcèlement, la discrimination et les violences sexuelles et sexistes. Les victimes présumées sont à 69 % des femmes. Il y a autant d'étudiants que de personnels.

Concernant la Qualité de Vie au Travail (QVT), il y a 1 839 télétravailleurs en 2022. Concernant le développement durable, il y a eu une note d'auto-évaluation donnée par l'AMU qui correspond à la moyenne nationale (soit 2,6).

**Mme Linda DJOUABLI** remercie **Mme Anaïs ESCANES** pour sa présentation. Elle demande si le bilan des décisions de la section disciplinaire a été intégré au RSU, puisque cela est obligatoire.

**M. Éric BERTON** répond par la négative, mais qu'il est consultable sur le site web de la DAJI.

**Mme Emmanuelle ROSA** indique qu'un document présenté en commission recherche permet de voir les écoles doctorales comptabilisant le plus d'abandon par école doctorale. Trois écoles doctorales comptabilisent le plus d'abandons de doctorat (ED 62, ED 67 et ED 356) il serait intéressant de voir si le ratio généré des abandons pour ces 3 ED reprend le ratio général de l'ED concernée ou s'il y a surreprésentation d'un genre. Les doctorants sont la population ciblée comme nécessitant une attention particulière en termes de VSS dans plusieurs documents de cadrage MESR

**Mme Emmanuelle ROSA** demande à avoir un indicateur supplémentaire lors de la prochaine séance : la proportion d'abandons de doctorat hommes/femmes.

**Mme Isabelle REGNER** répond que l'avis du DPO est nécessaire pour être sûrs que les données ne soient pas identifiables. La démarche doit aller plus loin et des statistiques genrées doivent être créées, en tenant compte du type de financement, la durée de thèse et le genre de l'encadrant. Le sujet est en cours de réflexion.

**Mme Fathia TIR** indique que la CFDT a fait remonter des éléments qu'elle souhaiterait voir pris en considération : Les femmes nommées professeur sont sous-représentées, mais la raison n'est pas claire. Elle demande ce qui crée ce plafond de verre. La discrimination positive est peut-être une solution. Elle demande à quand remonte le premier RSU pour pouvoir comparer les données au niveau national.

**Mme Isabelle REGNER** répond qu'il s'agit du 3<sup>e</sup> RSU réalisé par AMU.

**Mme Fathia TIR** indique qu'il serait intéressant de mettre en avant les évolutions entre les différents RSU pour avoir une vue d'ensemble et connaître la politique de l'établissement.

**Mme Isabelle REGNER** indique que ce sont des éléments (promotions, recrutements... selon les différentes années) qui pourraient être mis en annexe, car le rapport est déjà très long (300 pages) et qu'il est encadré par un décret qui prévoit un certain nombre d'indicateurs obligatoires. Cela empêche aussi de rajouter certains indicateurs. En revanche, des annexes dynamiques peuvent être intégrées comme le fait le CNRS, ce qui est très bien pour mettre des données en perspective. D'autre part, la comparaison se fait uniquement à partir de 2016, car il n'existe pas de données fiables auparavant. Cela permet d'avoir une vision sur l'augmentation et cette dernière existe réellement.

**Mme Fathia TIR** demande ce qu'englobe le terme « discrimination » indiqué dans la partie relative du SpRE.

**Mme Isabelle REGNER** répond que cette notion est bien détaillée dans le RSU complet. Cela renvoie à toutes les discriminations telles qu'elles sont définies par la loi. Toutes les formes de discrimination sont comprises, comme celles liées au handicap.

**Mme Fathia TIR** indique que l'objectif est d'améliorer ces chiffres, mais sans les définir clairement, cela semble difficile.

**Mme Isabelle REGNER** précise que les chiffres devraient continuer de monter au cours des 3 années à venir. La baisse sera liée aux actions de sensibilisation menées par le service et à l'efficacité du service et les sanctions qui seront prises. La collaboration avec la direction des affaires juridiques et d'autres services externes contribuera à une baisse.

**Mme Fathia TIR** a suivi la formation de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles (VSS) et souligne sa qualité. Seuls les hommes ont pris la parole pour parler de leur étonnement. Cela a pu les aider à soigner leur cécité sur la réalité des chiffres qui ont été présentés.

**Mme Caroline MAURIAT** souhaite revenir sur l'objectif d'augmenter la part de femmes dans les recrutements. Elle se demande quel a été l'effet de la LPR, puisqu'il ne semble pas y en avoir eu.

**M. Damien VERHAEGHE** indique que le ministère donne un quota par sections CNU et pas par genre et qu'il faut prioriser entre les sections CNU. L'un des critères cependant pour sélectionner les sections était la part des femmes dans ces sections. Il est arrivé que certaines

sections qui répondaient aux critères ne soient pas retenues pour favoriser des sections avec une part de femmes plus faible.

**Mme Isabelle REGNER** souhaiterait qu'une sensibilisation de l'ensemble des membres des jurys soit mise en place.

**M. Éric BERTON** indique que l'établissement a fourni de grands efforts sur l'augmentation du nombre de maîtres de conférences qui passeront professeurs. Cette politique de repyramidage avait été initiée par la Faculté de Sciences avant 2020. Il n'est pas évident que plus de femmes soient passées professeurs.

**Mme Emmanuelle ROSA** demande à projeter la page 107 sur les comités de sélection par genre, pour l'UFR Sciences notamment car c'est les chiffres les plus criants. Les ratios oscillent autour de 45 %. À la page suivante, la vice-présidence des comités par genre est visible. Par exemple, les femmes sont représentées à environ 70% pour les directions adjointes des comités Mais la vice-présidence n'a d'utilité que lorsque la présidence n'est pas présente. Or, le ratio de femmes à la présidence des comités est de 8 %.

**Mme Laurence MOURET** indique que cet effet de présidence est apparu l'année dernière et qu'il est difficile à faire évoluer. Les femmes sont sous-représentées au sein de la population des professeurs et participent donc à beaucoup de comités de sélection. Les responsabilités de la présidence sont lourdes. La charge est lourde et complexe.

**Mme Emmanuelle ROSA** indique que les DR pouvaient faire partie des comités de sélection et que pour préparer cette instance elle a consulté de bilan social du CNRS et les chiffres n'ont rien à envier aux Professeurs d'universités en terme de problèmes d'égalité. Par exemple les DR femmes représentent environ 30 % de la population totale des Directeurs de recherches mais que seulement 15 % des unités dirigées par des Directeurs de Recherche le sont par des femmes.

**Mme Isabelle REGNER** indique qu'elle a participé à beaucoup de comités de sélection et qu'elle a également assuré la présidence de comités. Le binôme président/vice-président travaille ensemble. Les tâches sont partagées. Les femmes peuvent être à la présidence.

**M. Jean-Michel SIBUÉ** demande un comparatif avec les autres universités afin de mieux apprécier les données.

**M. Damien VERHAEGHE** répond que la comparaison se fait avec la moyenne nationale et avec quelques universités comparables.

**M. Jean-Michel SIBUÉ** indique qu'il ne s'agit pas de comparer chaque indicateur, mais de comparer les universités à la moyenne : en dessous ou au-dessus.

**Mme Isabelle REGNER** répond que quelques indicateurs clés pourraient être choisis pour mieux se situer. AMU est dans la moyenne.

**Mme Laurence MOURET** indique que les résultats des rapports sont très dépendants des disciplines.

**M. Bruno POUVELLE** souhaite revenir sur la précarité et les proportions de contrats privés à l'intérieur de l'université avec une comparaison entre les chiffres nationaux et AMU. Concernant les EC, AMU a 38 % de contractuels, contre 26 % au niveau national. Chez les BIATSS, le taux est de 42 % à AMU et de 37,7 % au niveau national. Sur les 42 % de contractuels, 72 % sont en CDD. Au total, il y a donc 30 % des BIATSS AMU en CDD. C'est

un problème majeur, en particulier dans les laboratoires où il y a une majorité de contractuels, EC et BIATSS confondus. Les laboratoires fonctionnent grâce aux doctorants. La recherche en France se fait majoritairement par des précaires. De plus, le ratio agents/étudiants dans l'université est de 1/10 contre 1/7 à Sorbonne Université. Enfin, 214 440 heures d'enseignement sont faites par des vacataires à AMU, ce qui représente 20 % des heures d'enseignement. Il y a une transformation des contrats de travail à l'intérieur de l'université. En 2020, il y avait 36,8 % de contractuels à AMU. En 2022, il y en avait 40 %. Ainsi, la progression de la précarité continue.

**M. Damien VERHAEGHE** répond que ce ne sont pas des contrats de droit privé, mais des contrats de droit public. Les financements obtenus sur appels à projets ne permettent pas de faire du recrutement pérenne. Il est cependant intéressant de voir ce que deviennent ces contractuels, pour voir combien quittent réellement AMU. Pour les BIATSS, cela peut aussi s'expliquer par le fait qu'il est rare de rentrer à AMU par concours externe. Généralement, on recrute d'abord sous forme de CDD qui se transforme ensuite en CDI ou en concours. Concernant les vacataires enseignants, il est obligatoire dans les formations d'avoir une part d'intervention de personnels extérieurs professionnels et donc de vacataires.

**M. Bruno POUVELLE** répond que les contrats de droit public ne représentent pas un avantage. D'expérience, les BIATSS AMU sont obligés de partir et très peu bénéficient d'une titularisation ou d'un CDI en laboratoire.

**Mme Laurence MOURET** indique que le taux de formation en alternance a fortement augmenté ; augmentant avec lui le taux d'intervenants extérieurs, dont les interventions en tant que professionnels ne pourraient être faites par des enseignants académiques.

**Mme Emmanuelle ROSA** demande à projeter la page 169 : Concernant le postulat qui dirait que les femmes s'autocensurent : parmi les IGR promouvables en 2020, 2021 et 2022 il y a plus de femmes promouvables sur ces 3 années. Les lignes directrices de gestion dans le texte sont aussi axées sur le ratio de promouvables et non pas uniquement sur les dossiers déposés. Il y a plus de femmes sélectionnées ; il y a plus de femmes classées ; et pourtant, les 3 années observées, c'est un homme qui est promu.

**M. Damien VERHAEGHE** répond que cela s'est fait avec la validation des partenaires sociaux au sein de la Commission Collégiale d'Interclassement (CCI).

**Mme Emmanuelle ROSA** répond qu'elle avait aussi relayé ce constat auprès de ses collègues représentants des personnels.

**Mme Fathia TIR** indique qu'il ne semble pas y avoir de diversité ni de représentativité.

**M. Damien VERHAEGHE** répond qu'un point sera bientôt présenté en CSA sur les résultats des promotions 2021, 2022 et 2023. L'équilibre est assez bon entre les structures ou les BAP mais on peut encore s'améliorer sur le volet parité.

*Le Rapport social unique 2022 est approuvé à la majorité moins 1 abstention.*

## **2. Affaires courantes dans les grands domaines d'action de l'établissement**

### **2.a Patrimoine**

#### **2.a.1 Rapport financier annuel – Plan Campus 2023**

**Mme Corinne BARUSSEAU** indique que le montant prévisionnel des opérations Plan Campus 2023 s'élève à 555 496 k€.

La convention d'ingénierie est arrivée à échéance (6 545 k€). Toutes les opérations anticipées payées par l'ANR sont terminées (41,1 M€). Toutes les opérations payées par les intérêts de la dotation sont engagées à hauteur de 89,7 % et payées à hauteur de 51,74 % pour un montant estimé à 507 870 k€. En 2023, 54,7 M€ d'AE ont été consommés. Les CP s'élèvent à 14,3 M€. Les recettes encaissées en 2023 sont de 20,2 M€. En cumulé, 262 756 k€ ont été dépensés pour 225 316 k€ de recettes encaissées. La trésorerie à fin 2023 est positive avec 39 238 k€.

**Mme Ségolène DURAND** présente les principales avancées en 2023, à savoir la finalisation des opérations de programmation sur le bâtiment F. Pouillon, la réflexion sur une nouvelle organisation des services en interne liée à l'opération de réhabilitation « division de l'étudiant » de l'UFR ALLSH et la sélection du lauréat pour l'opération « Aix Eco-Campus Pauliane ». D'autre part, les travaux de la chaufferie de Luminy se sont achevés à l'été 2023, le marché de conception-réalisation du grand hall a été attribué et les travaux des façades du TPR2-CNRS se sont achevés en 2023 avec une subvention Plan Campus au profit du CNRS.

**Mme Corinne BARUSSEAU** réalise un point financier sur l'avancement des opérations. Concernant le Plan Campus Aix, les opérations avancées en ingénierie ont été payées (21 478 k€). Sur le reste des opérations à venir payées par la dotation, 152 250 k€ ont été payés, 128 060 k€ sont engagés et non payés et 40 071 k€ sont disponibles. Concernant le Plan Campus Luminy, les opérations avancées en ingénierie ont été payées (26 148 k€). Sur le reste des opérations à venir payées par la dotation, 110 508 k€ ont été payés, 64 627 k€ sont engagés et non payés et 12 356 k€ sont disponibles. La situation à fin 2023 de la trésorerie est positive avec une trésorerie à 39 238 k€.

**Mme Fathia TIR** indique que lorsque ce projet était présenté, il y avait une frise chronologique qui n'y est plus aujourd'hui. Cette dernière donnait une bonne vision d'ensemble. **Mme Fathia TIR** demande quels projets n'ont pas été réalisés.

**Mme Ségolène DURAND** répond que les engagements de l'établissement au regard de l'État sont en cours de finalisation. Les opérations qu'il reste à livrer dans le cadre de la convention initiale sont *la construction de la nouvelle faculté d'économie et de gestion à la Pauliane, le grand hall à Luminy, la réhabilitation de la division de l'étudiant de l'UFR ALLSH et l'opération de réhabilitation énergétique sur Schuman*. Ces projets sont en cours.

**Mme Fathia TIR** demande si un projet n'a pas été diminué, voire abandonné, à cause de l'absence de dotation.

**M. Damien VERHAEGHE** répond que ce n'est pas le cas sur le Plan Campus. Il s'agit peut-être du PPI qui a été réduit de 5 M€ lors d'un précédent conseil d'administration.

**Mme Caroline MAURIAT** précise que le Plan Campus est un dispositif particulier dont il est complexe de comprendre la chronologie, notamment pour les nouveaux membres du CA. Les organisations syndicales que représente sa liste n'auront pas un vote favorable pour ce rapport. Concernant la demande de refinancement de la société Eiffage, **Mme Caroline MAURIAT** demande ce qu'il recouvre.

**Mme Ségolène DURAND** répond que c'est une économie. C'est une négociation et une démarche qui s'engage avec le contractant lorsque le marché s'y prête.

**Mme Caroline MAURIAT** indique que le rapport annuel évoque des sommes avec masse salariale et hors masse salariale, et demande d'où vient cette masse salariale, si par exemple ce sont des emplois AMU.

**M. Damien VERHAEGHE** répond que ce sont les équipes patrimoine financées sur les crédits du Plan Campus. Ce sont des titulaires et des contractuels.

**Mme Ségolène DURAND** précise que le calcul se fait aujourd'hui en ETP.

**M. Damien VERHAEGHE** précise qu'au début du programme, il a fallu des compétences en matière de marchés publics (PPP) et juridiques, ensuite il a fallu recruter des ingénieurs pour suivre les travaux et aujourd'hui il faut des personnes pour suivre les clauses du contrat. Il y a plusieurs métiers qui se sont succédés.

**Mme Caroline MAURIAT** estime que la page 5 qui fait référence à des taux de financement n'est pas facile à comprendre.

**Mme Corinne BARUSSEAU** répond que les taux d'intérêt étaient très avantageux.

**M. Damien VERHAEGHE** précise que l'établissement avait le choix entre payer les travaux comptant ou de faire un emprunt auprès de la BEI.

**Mme Caroline MAURIAT** demande ce qu'est un « taux de cristallisation ».

**Mme Ségolène DURAND** répond qu'il s'agit du taux d'emprunt définitif, au moment de signer avec la banque.

**Mme Caroline MAURIAT** demande ce que signifient « R1 », « R2 », « R3 », ainsi que l'acronyme MAF.

**Mme Corinne BARUSSEAU** répond que R1, R2 et R3, etc. sont des loyers, comme le loyer financier et le loyer de maintenance. Ils sont à payer trimestriellement sur 25 ans.

**Mme Caroline MAURIAT** demande si les intérêts de la DNC « libres d'emploi » sont réinvestis (39 449,29 €).

**M. Damien VERHAEGHE** répond que la dotation est annuelle et permet notamment de payer tous les programmes. Quand ces opérations seront payées intégralement, dans quelques années, la trésorerie sera à nouveau positive. Il est prévu qu'elle soit affectée vers l'opération de marché global de performance au profit du campus de Saint-Jérôme. A ce jour, le Plan Campus se limite aux sites de Luminy et Aix-en-Provence.

**M. Bruno POUVELLE** indique que lorsque le TPR2 a été réinvesti, de très nombreuses malfaçons ont été constatées. Il demande s'il y a une balance favorable ou défavorable à l'utilisation des PPP sur l'état final des bâtiments.

**M. Damien VERHAEGHE** répond que toute modalité de marché public a des avantages et des inconvénients. Ici, l'inconvénient est le coût. Tout dépend des indicateurs pris en compte.

**Mme Ségolène DURAND** indique que ce sont souvent les dysfonctionnements qui sont remontés, et non les réussites. Globalement, les montages s'étudient en fonction des opportunités, il n'y a pas un modèle plus favorable qu'un autre.

**M. Bruno POUVELLE** demande si le montant total des loyers versés va bien s'élever à 200 M€.

**Mme Ségolène DURAND** répond par l'affirmative.

**M. Damien VERHAEGHE** indique à titre de comparaison que le Contrat de plan Etat-Région (CPER) actuel correspond à 106 M€ sur 6 ans.

**M. Ychem KHAYYOUR** demande ce qu'il en est des locaux de l'université qui ne sont pas utilisés, car en attente de travaux.

**Mme Ségolène DURAND** répond qu'effectivement certains espaces n'ont pas d'utilité pour l'université. Ces surfaces ne sont pas conséquentes. Aujourd'hui, la politique est de densifier l'occupation des locaux, ces espaces sont donc à la marge.

*Le rapport financier annuel Plan Campus 2023 est approuvé à la majorité moins 3 abstentions.*

### **2.a.2 Acquisition de deux passerelles du site de Château-Gombert**

**Mme Ségolène DURAND** présente le projet d'acquisition d'ouvrages d'arts sur le site de Château-Gombert. Ce site est actuellement occupé par Polytech, la Faculté des Sciences et l'IUT. Cette zone était attribuée comme une ZAC portée par la SOLEAM au profit de la Métropole. Aujourd'hui, cette ZAC est vouée à disparaître. La SOLEAM a contacté AMU pour discuter du devenir de deux passerelles (1 passerelle technique et 1 passerelle piétons) qui aujourd'hui desservent la partie Polytech et Faculté des Sciences. La SOLEAM a été diligente pour mener l'ensemble de ces actions foncières et porte la totalité de cette régularisation d'un point de vue financier. Concernant les avantages, c'est une opportunité pour AMU de maîtriser ces accès, de redynamiser le site en renforçant les liaisons entre les deux rives, d'intégrer le patrimoine immobilier d'une passerelle piétonne rénovée par la SOLEAM. De plus, les coûts afférents aux actes notariés sont pris en charge par la SOLEAM. Parmi les inconvénients, AMU sera propriétaire de ces ouvrages et devra assumer les obligations afférentes. Concernant les démarches engagées, la SOLEAM a réalisé l'ensemble des travaux de sécurisation des ouvrages et de découpage parcellaires et volumétriques. Ces deux ouvrages demeurent nécessaires aux activités actuelles de l'établissement. Le site de Château-Gombert a été dévolu à l'Université par acte notarié. La SOLEAM propose de céder les lots de volumes constitutifs de ces deux ouvrages à l'euro symbolique à AMU. **Mme Ségolène DURAND** demande que le CA se prononce sur l'acceptation d'acquisition à l'euro symbolique (point 1), sur l'autorisation du Président AMU à signer le protocole d'accord de cession des lots de volumes (point 2) et sur l'autorisation du Président AMU à signer l'ensemble des actes notariés afférents à cette acquisition (point 3).

**M. Evan FILIBERT** demande une estimation du coût de l'entretien de ces deux ouvrages.

**Mme Ségolène DURAND** répond que les ouvrages viennent d'être entièrement rénovés et qu'elle peut demander à la SOLEAM ce que cela a coûté.

**M. Quentin ACQUATELLA** demande par quoi va être remplacé l'I2M.

**Mme Ségolène DURAND** répond que le bâtiment a vocation à accueillir Polytech, ainsi que les formations des autres entités présentes sur le site.

**Mme Caroline MAURIAT** demande quelles seraient les conséquences d'un refus de la proposition de la SOLEAM.

**Mme Ségolène DURAND** répond que si personne ne l'entretient, il se repassera la même chose et que l'accès sera à nouveau condamné, ce qui n'est pas dans l'intérêt d'AMU.

**M. Éric BERTON** précise qu'un accident pourrait avoir lieu.

**Mme Fathia TIR** demande ce qu'il en est de la taxe foncière.

**M. Éric BERTON** répond que l'université n'est pas assujettie à la taxe foncière, mais seulement à la taxe des ordures ménagères qui est minime.

*L'acquisition à l'euro symbolique des deux passerelles est approuvée à l'unanimité.*

*L'autorisation du Président à signer le protocole d'accord de cession des lots de volumes l'ensemble des actes notariés est accordée à l'unanimité.*

*L'autorisation du Président à signer le protocole d'accord de cession des lots de volumes l'ensemble des actes notariés est accordée à l'unanimité.*

### **2.a.3 Déclaration d'inutilité partielle du foncier (site d'Avignon)**

**Mme Ségolène DURAND** indique que ce site est une propriété du Conseil Départemental 84 et mise à disposition à AMU pour les besoins de l'INSPE. Il existe une incohérence entre la parcelle cadastrale et le périmètre délimité géographiquement par les clôtures, qui est plus petit. La responsabilité juridique de l'Université est donc engagée sur les périmètres non clôturés, qui sont aujourd'hui utilisés par le lycée mitoyen. Les démarches sont aujourd'hui engagées auprès de l'État et du CD 84. **Mme Ségolène DURAND** demande à voter sur la constatation de la désaffectation et l'inutilité effective des emprises foncières (point 1) et sur l'acte de restitution de ces emprises au Rectorat/État (point 2).

*La constatation de la désaffectation et l'inutilité effective des emprises foncières est approuvée à l'unanimité.*

*La restitution de ces emprises au Rectorat/État est approuvée à l'unanimité.*

### **2.a.4 Autorisation de vendre – site de Saint-Pierre (site d'Aix-en-Provence)**

**Mme Ségolène DURAND** rappelle que le site de Saint-Pierre est un ensemble foncier sur le territoire Aixois avec un édifice de 500 m<sup>2</sup> et un bâtiment annexe 56 m<sup>2</sup>. Un document d'analyse partagée a été communiqué. Historiquement, l'IRT était hébergé dans ce bâtiment. Le site est en première couronne du centre-ville aixois, dans une zone pertinente. Concernant le règlement d'urbanisme, il y a une possibilité de développer des programmes diversifiés (logements, bureaux, etc). Ce site est une propriété AMU. Il a été acté en CA le passage du domaine public au domaine privé, car ce bien est vacant et donc plus utile. Vacant depuis 2020, ce bâtiment est dans un état dégradé. Historiquement, c'est un bâtiment de logements qui ne correspond pas aux besoins et usages de l'enseignement et de la recherche. Les possibilités de valorisation de ce site sont la location, la location longue durée et la cession. Il s'avère que l'aspect financier met nécessairement de côté la location et la location longue durée.

**Mme Ségolène DURAND** présente le vote sur la cession de cette emprise foncière (point 1) et sur l'autorisation du Président AMU à signer l'ensemble des actes notariés afférents (point 2). En complément d'information, une première expertise immobilière datant de 2020 estimait le bien à 1 080 k€, une estimation qui a été réactualisée à 1 189 k€.

**Mme Linda DJOUABLI** regrette que ce bien soit vendu, car il est bien placé et il serait intéressant de le réhabiliter, de le louer et de proposer des logements aux enseignants étrangers.

**M. Ychem KHAYYOUR** ajoute que la réhabilitation pourrait aussi concerner des logements étudiants.

**M. Damien VERHAEGHE** répond que le CROUS peut se porter acquéreur s'il le souhaite.

**Mme Fathia TIR** indique que d'autres lieux dégradés sont toutefois utilisés.

**M. Éric BERTON** précise que ce site est abandonné. L'autre site concerné fait l'objet de travaux importants de sécurisation. Les personnes concernées souhaitent également y rester.

**Mme Fathia TIR** indique que la CFDT sera défavorable à cette session.

**Mme Emmanuelle ROSA** demande si les 350 k€ nécessaires aux travaux de rénovation du foyer des personnels à Saint-Charles seront récupérés sur le million d'euros lié à la cession.

**Mme Caroline MAURIAT** demande ce qu'il sera fait du million d'euros lié à la cession.

**M. Damien VERHAEGHE** répond qu'il contribuera à l'entretien général de l'établissement en vertu du principe financier de non-affectation des recettes aux dépenses.

**M. Ychem KHAYYOUR** demande combien coûte une telle réhabilitation.

**M. Damien VERHAEGHE** répond que la réhabilitation s'élève entre 2 800 et 3 500 € par mètre carré.

*La cession de l'emprise foncière Site St Pierre à Aix-en-Provence est approuvée à la majorité, dont 1 voix défavorable et 3 abstentions.*

*L'autorisation du Président AMU à signer l'ensemble des actes notariés afférents est accordée à la majorité, dont 1 voix défavorable et 3 abstentions.*

## **2.b Formation**

### **2.b.1 Projet de cadrage sur l'accès des étudiants aux espaces de recherche pour des activités pédagogiques encadrées à AMU**

**Mme Laurence MOURET** indique que lorsqu'un étudiant réalise un stage aujourd'hui, une convention est signée. Il y a une difficulté lorsque les étudiants viennent réaliser un TP, voir ou utiliser un appareil. Rien n'est prévu pour ces cas-là. La solution ici proposée permet de leur donner accès aux espaces de recherche de façon juridiquement encadrée.

**Mme Martine QUESSADA** précise que ce cadrage ne concerne que les espaces de recherche où AMU est hébergeur. Il y a l'espoir que cette solution s'ouvre également côté CNRS et INSERM dans les prochains mois.

**Mme Idoya DE PONCINS** précise que les laboratoires sont ouverts aux étudiants de licence, master et diplôme d'établissement et que seuls les auditeurs libres sont exclus de ce cadrage. Il s'agit d'activités pédagogiques en lien avec la recherche, encadrées par un enseignant (projets encadrés/tuteurés, pratiques expérimentales, participations à des événements Scientifiques, etc).

**Mme Martine QUESSADA** présente le côté opérationnel. Un formulaire sur le projet pédagogique est mis en place. Il doit être rempli par l'enseignant puis transmis à la Direction de l'espace de recherche pour obtenir une autorisation de pratiquer ces enseignements (72 h à l'avance). Des annexes sont nécessaires, comme la liste des étudiants. Cet exemplaire original est signé par toutes les parties. L'enseignant prévoit le matériel, encadre l'activité le jour J et veille au respect des règles de sécurité.

**Mme Idoya DE PONCINS** indique que ce cadrage a été présenté à la gouvernance le 4 juin 2024. Il a été voté pour avis en commission de recherche le 6 juin 2024 (unanimité) et en CFVU le 8 juillet 2024 (unanimité). Il est aujourd'hui soumis au vote pour une application à la rentrée 2024.

**Mme Martine QUESSADA** précise que ce cadrage va être concerné par la plateforme de dématérialisation pour créer une démarche plus rapide, simplifiée et sécurisante.

**Mme Fathia TIR** demande quelle était la procédure précédemment.

**Mme Idoya DE PONCINS** répond que les activités pédagogiques en laboratoire n'étaient encadrées par aucun dispositif juridique.

**Mme Fathia TIR** demande quel sera l'impact sur l'activité des collègues.

**Mme Laurence MOURET** répond qu'il s'agit d'une autre modalité d'enseignement qui entre dans le module de l'enseignement imparti. Cela va très certainement augmenter l'activité au sein des laboratoires, puisque c'est l'objectif.

**Mme Fathia TIR** demande quelles sont les personnes qui vont œuvrer à ce projet.

**Mme Idoya DE PONCINS** répond que la DAJI et la DHSE ont été sollicitées, tout comme le fonctionnaire défense ainsi que des vice-présidents, tels que le VP formation (à l'époque, M. Lionel NICOD). Environ 95 % des espaces relèvent d'AMU.

**Mme Martine QUESSADA** précise que ce sont tous les sites de recherche où AMU est hébergeur.

**Mme Laurence MOURET** indique que la liste des laboratoires AMU sera en annexe.

**Mme Fathia TIR** demande comment l'information va être communiquée.

**Mme Idoya DE PONCINS** répond qu'un email sera envoyé à toutes les composantes. Côté recherche, une communication sera faite lors de la prochaine réunion des DU. Tous les circuits disponibles seront utilisés.

**M. Bruno POUVELLE** indique qu'il est dans un laboratoire où il ne semble pas possible d'accueillir une quinzaine d'étudiants. De plus, il semble compliqué pour un enseignant seul de veiller au respect des règles. Ce projet ne semble pas réalisable sans augmentation des moyens.

**Mme Laurence MOURET** répond qu'il n'y a pas de modèle généralisable et que les activités pédagogiques se feront en fonction de la situation propre à chaque laboratoire. Grâce à ce cadre, les collègues qui demandaient à pouvoir faire quelque chose pourront désormais le faire. Il y a des envies, des demandes et des possibilités.

**M. Bruno POUVELLE** souligne qu'il ne lui semble pas conforme à la réalité qu'un enseignant décide de tout et se charge de tout. Il doit interagir avec les techniciens, les ingénieurs, l'assistant de prévention, etc.

**Mme Idoya DE PONCINS** précise que la demande est faite par l'enseignant au minimum 72H en amont et que si l'activité ne semble pas adaptée, alors elle ne sera pas validée. Le Directeur de l'unité de recherche est décisionnaire.

**M. Bruno POUVELLE** répond que tous les DU ne sont pas au courant de la réalité des conditions en laboratoire. D'autres personnes internes au laboratoire doivent être consultées.

*Le cadrage relatif à l'accès des étudiants aux espaces de recherche pour des activités pédagogiques encadrées à AMU est approuvé à la majorité (3 abstentions).*

### **2.b.2 Campagne annuelle des diplômes d'établissement pour 2024/2025**

**Mme Sophie DE CACQUERAY** indique que, comme chaque année, il y a une campagne annuelle avec la création, la fermeture et la modification de diplômes d'établissement. Concernant la création, les nouveaux diplômes ont été expertisés par des collègues de la CFVU. Ils répondent à l'objectif d'être équilibré financièrement.

**Mme Caroline MAURIAT** demande s'il est raisonnable et soutenable d'augmenter l'offre de formation sans moyens supplémentaires. De plus, certains diplômes proposent des frais d'inscription de formation initiale beaucoup plus élevés que les diplômes nationaux.

**Mme Sophie DE CACQUERAY** répond qu'il y a une tendance à l'ouverture. Un travail est entamé par la DIRFOR en lien avec la DPCG sur l'ensemble des diplômes d'établissement AMU. Ils sont expertisés au regard des inscriptions sur les quatre dernières années. Certains diplômes sont ouverts depuis plusieurs années avec 0 inscrit. Il y en a quelques-uns à fermer.

**Mme Caroline MAURIAT** indique que certaines composantes semblent plus friandes des diplômes, en santé et droit notamment. Dans beaucoup de situations, cela pourrait être intégré dans un diplôme national. L'effort n'est pas toujours fait dans ce sens.

**Mme Sophie DE CACQUERAY** répond que la santé est un cas à part. Ce sont beaucoup de diplômes inter-universitaires. Concernant la Faculté de Droit, un complément est souvent proposé. Il n'est pas nécessairement en lien avec les diplômes nationaux proposés.

**Mme Caroline MAURIAT** indique que trois formations sont dites portées par l'établissement et non par une composante. Elle s'interroge sur leur fonctionnement.

**Mme Sophie DE CACQUERAY** répond que le DU Innovation et le DU International font écho au DU Engagement voté par le précédent CA. Cela résulte de la stratégie de formation. Des parcours renforcés sur ces thématiques sont mis en place au sein des formations et des DU créés en « central » s'appliqueraient dans n'importe quelle composante et correspondraient à un seul diplôme d'établissement. Ils pourraient être pris entre la L2 et la L3, ou entre le M1 et

le M2. Le DU Engagement a été testé cette année. Les DU Innovation et International seront opérationnels à la rentrée prochaine. Les inscriptions seront gérées en central et un personnel va être recruté pour s'occuper de la gestion quotidienne de ces diplômes.

**Mme Caroline MAURIAT** demande si les étudiants AMU sont exonérés des frais de formation initiale.

**Mme Sophie DE CACQUERAY** répond que les étudiants AMU sont exonérés sur les 3 diplômes mentionnés et uniquement ceux-là. Pour les autres, cela correspond à une deuxième inscription, les frais sont donc réduits.

**Mme Caroline MAURIAT** indique qu'une modification consiste à transformer un DU en DESU. Elle demande quelles raisons motivent cette décision. À titre personnel, il faudrait simplifier l'ensemble.

**Mme Sophie DE CACQUERAY** répond qu'elle n'a pas la réponse actuellement. Le cadrage interne des diplômes d'établissement est extrêmement complexe. Sur le DU International, il y aura DU et DESU car les établissements partenaires demandent le niveau (licence ou master) dans le cadre des mobilités. La dichotomie est donc maintenue.

**Mme Caroline MAURIAT** est surprise de voir que le DUETI est maintenu avec le Bachelor.

**M. Lionel NICOD** répond qu'il y a de grandes chances qu'il disparaisse à terme. L'objectif est de développer la mobilité entrante et cela peut être un outil. En fonction des résultats, il sera peut-être supprimé.

**Mme Fathia TIR** demande s'il est possible de rappeler les votes en CFVU.

**Mme Sophie DE CACQUERAY** répond que la délibération a été votée à l'unanimité, de mémoire.

*Les créations, modifications et fermetures de diplômes d'établissement pour l'année universitaire 2024-2025 présentées au Conseil sont approuvées à la majorité (3 voix défavorables et 1 abstention).*

*Les tarifs des diplômes d'établissement pour l'année universitaire 2024-2025 sont approuvés à la majorité (3 voix défavorables et 1 abstention).*

### **2.b.3 Diplômes en partenariat international (DPI) à compter de 2024/2025**

**Mme Sophie DE CACQUERAY** présente la création d'un Diplôme en Partenariat International (DPI) à la FEG pour le Master Economie et Econométrie. C'est un partenariat avec le Mexique. Six étudiants pourront faire une mobilité entrante et sortante, avec en M1 un étudiant qui vient du Mexique et deux étudiants AMU qui se rendent là-bas. En M2, un étudiant AMU ira au Mexique et deux étudiants du Mexique feront leur M2 à la FEG. Ce DPI a reçu d'excellentes notations. Cela a été voté à l'unanimité par la CFVU.

**M. Ychem KHAYYOUR** demande s'ils auront cours à Aix ou sur Colbert.

**Mme Sophie DE CACQUERAY** n'a pas la réponse.

*La création des diplômes en partenariat international avec le Centro de Investigacion y Docencia Economica au Mexique est adoptée à l'unanimité.*

#### **2.b.4 Maquettes d'enseignement de la nouvelle offre de formation proposées par les composantes (vagues 2 et 3) pour l'année universitaire 2024/2025**

**Mme Sophie DE CACQUERAY** indique qu'il s'agit de la poursuite du vote des maquettes. La 1re vague a déjà été votée dans ce CA. À la CFVU du 8 juillet dernier, les maquettes d'ALLSH ont commencé à être votées. Les dernières seront votées le 18 juillet.

*Les maquettes d'enseignement de la nouvelle offre de formation proposées par les composantes (vagues 2 et 3) pour l'année universitaire 2024/2025 sont adoptées à l'unanimité.*

#### **2.b.5 Enseignements hors maquette (EHM) pour 2024/2025**

**Mme Sophie DE CACQUERAY** indique que les composantes ont la possibilité de prévoir des enseignements hors maquette dans la limite de 1 % de leur maquette d'enseignement. Tout a été expertisé et validé. Si le quota est dépassé, alors ces EHM sont financés par les ressources propres.

*L'organisation et les caractéristiques des enseignements hors maquettes sont approuvées à l'unanimité.*

#### **2.b.6 Tarification de l'offre de formation continue des diplômes nationaux pour l'année universitaire 2024/2025 (vagues 2 et 3)**

**Mme Sophie DE CACQUERAY** explique que les tarifs de la vague 2 ont déjà été votés par le CA.

Les tarifs de la vague 3 n'ont pas été votés. Entre-temps, il y a eu une augmentation des droits d'inscription nationaux (+5 € Licence et +7 € Master). Il a été décidé en accord avec les composantes de tout repasser en CA afin d'ajuster la tarification. Les augmentations sont globalement dues, suivant les diplômes, soit à la mise à jour de l'offre de formation, soit à une réactualisation, car il n'y en avait pas eu les années précédentes.

*Les tarifs de l'offre de formation professionnelle hors apprentissage pour l'année universitaire 2024-2025 sont adoptés à l'unanimité.*

#### **2.b.7 Révision de la tarification des frais de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) à compter de l'année universitaire 2023/2024**

**Mme Sophie DE CACQUERAY** explique que ce vote est annuel. Il est proposé une actualisation de ces tarifs, car il n'y avait pas eu de modification depuis plusieurs années. C'est aussi lié à l'augmentation des frais d'inscription pour les diplômes nationaux.

**Mme Caroline MAURIAT** demande à quel pourcentage correspondent ces augmentations par rapport aux tarifs précédents.

**Mme Sophie DE CACQUERAY** n'a pas la réponse.

**Mme Caroline MAURIAT** demande pourquoi l'augmentation dépend du diplôme préparé (Licence ou Master). Ces tarifs sont élevés et peuvent être dissuasifs.

**Mme Sophie DE CACQUERAY** répond qu'il ne s'agit pas d'une grande augmentation. Il a été décidé de faire comme pour la formation continue avec un tarif globalisé. Le degré d'expertise n'est pas le même entre la Licence et le Master, cela explique aussi la différence.

Aujourd'hui, la VAE n'est pas réellement en vogue, mais elle est appelée à se développer dans les prochaines années.

**Mme Caroline MAURIAT** explique qu'elle militera pour que les tarifs soient identiques.

*Les tarifs de validation des acquis de pour l'année universitaire 2024-2025 sont adoptés à l'unanimité.*

## **2.c Institutionnel**

### **2.c.1 Fermeture et modalités d'accompagnement des Instituts d'établissements SoMuM, IPhU et Archimède**

**M. Denis BERTIN** indique que les textes applicables s'appuient sur les règlements intérieurs des instituts d'établissement, notamment la partie 2.4 qui indique qu'une évaluation de l'Institut est effectuée sur son fonctionnement général et ses activités scientifiques au terme des 3 et 5 premières années qui suivent sa création. Ces évaluations sont soumises à l'avis du Conseil d'Institut puis du COPIL A\*Midex et sont instruites par le Conseil Académique de l'Université. Un avenant de 2022 à la convention initiale relative à la mise en œuvre de l'institut modifie l'article 6 « Mesure d'impact, évaluation et indicateurs » comme suit : une évaluation du fonctionnement général de l'institut est réalisée 3 ans après sa création. Ces évaluations intègrent les avis et recommandations du *Scientific and Training Advisory Board* de l'institut. Le rapport d'évaluation est soumis, après avis du Conseil d'institut et Comité des tutelles de l'institut, au Comité de pilotage A\*Midex puis au Conseil stratégique international A\*Midex. Le Conseil stratégique international A\*Midex émettra un avis qui sera ensuite présenté et discuté devant le Conseil académique d'Aix-Marseille Université.

Concernant le contexte, cette évaluation a démarré en mars 2023. En mars 2023, 17 instituts ont remis un rapport d'autoévaluation, base de leur audition en juillet 2023 par les membres du Conseil Stratégique International (Board).

Durant la première semaine de juillet 2023, les 17 instituts ont été auditionnés sur la base de leur rapport d'autoévaluation remis aux membres du Conseil Stratégique International. L'institut IPHU n'a pu produire ce rapport malgré un délai accordé de 8 mois supplémentaires et n'a donc pas pu être auditionné.

En novembre 2023, à l'issue de ces évaluations menées par le Conseil Stratégique International de la fondation A\*Midex, l'institut Archimède a reçu un avis défavorable à la poursuite de leurs travaux et l'institut IPHU n'a pas été auditionné.

En conséquence, la fondation A\*Midex a soumis au vote de son Comité de Pilotage le 13 novembre 2023 le fait de valider les recommandations du Conseil stratégique International indiquant « l'avis défavorable à la poursuite des travaux de l'Institut » concernant l'institut Archimède et d'appliquer cette décision pour l'institut IPHU en l'absence de toute transmission de rapport. Les instituts en ont été notifiés et l'accompagnement s'est mis en place. Les membres du Conseil Stratégique International ont souhaité revoir une 2<sup>e</sup> fois l'institut SoMuM en audition le 15 février 2024 et ont demandé une réponse à leurs recommandations comme base d'échange. Ce travail a été remis mi-janvier 2024 aux membres du Conseil Stratégique International. À l'issue de cette seconde audition, les membres du Conseil Stratégique International ont émis un avis défavorable à la poursuite des travaux de SoMuM. Le Comité de pilotage de la fondation A\*Midex réuni le 11 mars 2024 a voté le fait de valider les recommandations du Conseil stratégique International indiquant « l'avis défavorable à la poursuite des travaux de l'Institut SoMuM ». L'institut en a été notifié et l'accompagnement s'est mis en place. Le bilan complet du processus d'évaluation des instituts d'établissement, et de ses conclusions, a fait l'objet d'une présentation en CAC le 5 avril 2024. Résultat des votes du CAC datant du 18 avril 2024 : 43 avis favorables à la fermeture et 7 abstentions pour

l'Institut IPhU et 43 avis favorables à la fermeture, 5 avis défavorables et 2 abstentions pour les Instituts SoMuM et Archimède. Suite à ces avis, un accompagnement a été mis en place par la fondation A\*Midex, la Direction Générale des services, la Direction des ressources humaines et la Direction des Affaires financières. Il est proposé un arrêt progressif des activités, concerté avec chaque institut, autour des principes suivants :

- Poursuite des actions de l'Institut déjà initiées (Engagées financièrement, ou de façon conventionnelle), dont la mise en œuvre se déroulera avant le 31/12/2024.
- Poursuite des actions de l'Institut déjà initiées ne pouvant pas se clôturer durant l'année 2024 avec l'identification de structures relais (laboratoires, composantes, autres instituts etc.) à compter du 01/01/2025 au plus tard, travail mené avec les membres de la gouvernance de l'institut.
- Pas d'ouverture de crédits nouveaux après la date du vote du Comité de pilotage de la fondation A\*Midex

Afin de garantir une étude de chaque action de façon cohérente et transparente, la concertation se fait avec la gouvernance de l'institut lors de réunions techniques. L'arbitrage du positionnement de chaque action sur est réalisé par la fondation A\*Midex et les Vice-Présidents statutaires. Les modalités de mise en œuvre des décisions prises sont partagées avec les directions : DGS, DRH, DAF notamment. En ce qui concerne le suivi de la situation des chefs de projet des instituts SoMuM et Archimède, un accompagnement individuel pour chaque agent est mené par la DRH. Les suites données ont fait l'objet d'une présentation en CSA le 6 juin 2024. L'arrêt définitif des 3 instituts pourra ainsi être acté au 31/12/2024.

**Mme Fathia TIR** demande s'il y a bien 2 chefs pour 3 Instituts.

**M. Denis BERTIN** répond qu'il n'y a pas de chef de projet IPHU.

**Mme Fathia TIR** demande si les Instituts sont des entités à part qui ont leur propre personnel.

**M. Denis BERTIN** répond que les Instituts sont des regroupements d'unités de recherche et de composantes. Le personnel type BIATSS, doctorants, E-EC est affecté dans les composantes ou dans les unités de recherche des composantes de l'Institut.

**Mme Fathia TIR** demande ce que font les personnes qui sont « arrêtées » dans leurs actions.

**M. Denis BERTIN** répond que tout le personnel en activité financé sur le projet continue de l'être jusqu'à la fin du projet.

**Mme Fathia TIR** demande si ces projets vont être remplacés par quelque chose.

**M. Denis BERTIN** répond qu'il ne sait pas. Les actions engagées vont continuer au-delà de 2024 en étant prises en charge par les unités de recherche ou les composantes.

**Mme Fathia TIR** demande si l'impact est positif pour les 15 instituts restants.

**M. Denis BERTIN** répond par l'affirmative.

**M. Nicolas EMMANUELLI** demande quels sont les critères concrets d'évaluation.

**M. Éric BERTON** répond que tous les instituts ont été expertisés. Ils ont pour but de fédérer une communauté et d'amener quelque chose en plus. Parmi eux, trois n'ont pas été jugés

différenciants vis-à-vis de leur apport positif pour la communauté. Ils ont aussi été jugés défaillants sur l'organisation administrative.

**Mme Caroline MAURIAT** demande comment les experts ont été choisis.

**M. Denis BERTIN** répond que l'État exige la mise en place d'une structure d'évaluation externe de haut niveau, ce qui a induit la mise en place du Conseil stratégique international. Ce sont des personnes qui ont un très haut niveau dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce sont eux qui ont participé à la création, mais aussi à l'évaluation des Instituts d'établissement d'AMU. Ce n'est ni une évaluation scientifique, ni sur l'enseignement, mais seulement sur la stratégie de l'établissement.

**M. Rachid OUTBIB** demande quels sont les critères concrets d'évaluation des instituts ? Sont-ils énoncés clairement ? Qu'est qu'un bon fonctionnement ? Certains arguments énoncés dans les rapports sur les instituts non-reconduits relèvent, à son sens, plutôt de commentaires pour un refus de création et ne sont pas adaptés lors d'une évaluation. Par exemple, pour Archimède, le commentaire « *Rapprocher mathématique et informatique doit-il faire l'objet d'un institut ?* »

**M. Erwan TRANVOUEZ** s'avoue triste de voir un institut sur l'informatique disparaître. Marseille sans l'IA ne peut pas exister. Il est stratégique de les accompagner, peut-être sur leur management.

**M. Éric BERTON** est d'accord là-dessus. Il y a un réel besoin de cette communauté et d'une structure qui la fédère. Il y aura de nouvelles phases de création d'institut.

**M. Denis BERTIN** explique qu'il y a eu un appel cluster intelligence artificielle (IA) en 2023 et qu'un gros travail d'accompagnement a été réalisé. Il y a une communauté scientifique présente sur le site de Marseille, mais il n'y a pas de stratégie collective sur la suite (selon l'évaluation d'un jury externe).

**M. Erwan TRANVOUEZ** indique que par rapport à la thématique IA, le fait d'apparaître dans un institut est un label en plus.

*La suppression des instituts Sociétés en Mutation en Méditerranée (SoMuM), Physiques de l'Univers (IPHU), et Archimède Mathématiques-Informatique (AMI) est adoptée à la majorité (dont 3 voix défavorables et 1 abstention).*

*Les modalités d'accompagnement de la fermeture de ces instituts sont adoptées à l'unanimité, moins 1 abstention.*

### **2.c.2 Rattachement du Centre Norbert Elias au département et à l'UAR MMSH**

**M. Cyril ISNART** indique que la MMSH, composante recherche d'Aix Marseille Université, réunit 10 unités mixtes de recherche AMU et CNRS, sur un campus AMU autonome. Parmi ces unités, l'UAR 3125 AMU-CNRS permet d'animer une communauté scientifique de plus de 400 personnels chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA et BIATSS, doctorants et chercheurs invités.

La MMSH abrite deux bibliothèques (SHS et Antiquité). La MMSH accueille les deux instituts d'établissements d'AMU, Somum et Arkaïa, dans le champ des SHS du contemporain et dans le champ de l'archéologie et de l'antiquité.

L'école doctorale d'AMU 355 « Espaces, Cultures, Sociétés » y a ses bureaux pédagogiques et les programmes financés par la fondation Amidex y trouvent toute leur place.

Le Centre Norbert Elias (UMR 8562) est un laboratoire de recherche pluridisciplinaire en SHS opérant sous la triple tutelle d'Aix-Marseille Université, du CNRS et d'Avignon Université. La conjonction de plusieurs facteurs a amené le Centre Norbert Elias à demander, fin 2023, son rattachement à la MMSH : à l'UAR 3125 et à la composante. Cela répond à un enjeu de visibilité. Cela permet également d'entretenir des relations avec le tissu socioculturel.

Le Centre Norbert Elias suit la préconisation du pôle Pilotage administratif de la recherche-Direction de la recherche et de la valorisation, adressée à la MMSH le 27 mai 2024. La nécessité de la délibération est due à l'état d'avancement de cette procédure :

- Le Centre Norbert Elias a obtenu l'accord des différentes tutelles (Aix-Marseille Université, CNRS, Avignon Université) pour son rattachement à la MMSH au 1er janvier 2024.
- Le Centre Norbert Elias a obtenu un avis favorable du Conseil de composante de la MMSH pour son rattachement à la composante MMSH le 6 mai 2024.
- Le Centre Norbert Elias a obtenu un avis favorable du Conseil de l'UFR ALLSH le 17 juin 2024, pour son rattachement à la composante MMSH.
- En conséquence, le Centre Norbert Elias soumet à la validation du Conseil d'administration son rattachement à la composante MMSH.

**Mme Fathia TIR** indique qu'un rayonnement sur Marseille a été évoqué alors que la MMSH est à Aix. Elle demande si les locaux restent à Marseille.

**M. Cyril ISNART** répond par l'affirmative, ils restent à la Vieille Charité à Marseille.

**Mme Maryline CRIVELLO** indique qu'en termes de communication il y aura la MMSH à Aix et une visibilité à la Vieille Charité.

*Le rattachement du Centre Norbert Elias (CNE – UMR 8562) à la composante et l'équipe d'accueil de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) est adopté à l'unanimité.*

## **2.d Direction des Ressources Humaines**

### **2.d.1 Revalorisation du montant de la composante 2 (C2) du RIPEC**

**M. Damien VERHAEGHE** indique que le RIPEC concerne uniquement les EC. Dans le RIPEC, il existe deux volets, la composante C2 administration (correspondant à la PCA) et celle C2 formation (correspondant à la PRP). La PCA et la PRP concernent tous les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur et les hospitalo-universitaires.

La campagne d'emplois 2024 a permis de dégager un budget permettant de revaloriser ces primes.

Il est demandé d'approuver la modification du tableau relatif à la liste des fonctions et responsabilités éligibles à l'indemnité fonctionnelle C2 afin de prendre en compte une revalorisation générale de 10 % à compter du 01/09/2024. Pour le C2 formation, il est demandé en outre d'approuver la suppression de la gradation de 6 h pour régularisation.

**M. Damien VERHAEGHE** indique par ailleurs qu'une modification doit être apportée, à la demande du Rectorat, sur le montant des primes relatives aux fonctions de « président de la fondation Amidex » et de « conseiller du président ». Elles étaient fixées respectivement à 18 150 € et 12 154 €, il faut les ramener à 18 000 € et 12 000 € en raison du plafond réglementaire de la composante C2 du RIPEC. Cette modification sera également faite sur le tableau des fonctions des PCA.

**Mme Caroline MAURIAT** indique que 10 % semble être un taux élevé sur des montants déjà hauts.

**M. Damien VERHAEGHE** répond qu'il n'y a pas eu une volonté de faire une revalorisation différenciée.

**Mme Fathia TIR** souligne que la CFDT s'est exprimée au dernier CSA et a proposé un lissage pour augmenter davantage les parties basses. Il semble que ce n'est pas possible. La CFDT a donné un avis défavorable aux deux premières mesures. **M. Éric BERTON** a passé l'augmentation des primes pour la 3<sup>e</sup> fois pour certaines catégories, et une seule fois pour d'autres.

*La modification du tableau relatif à la liste des fonctions et responsabilités éligibles à la composante fonctionnelle (C2) du RIPEC est approuvée à la majorité (dont 1 voix défavorable et 3 abstentions).*

*La suppression pour régularisation de la gradation de 6 H de la composante fonctionnelle (C2) du volet « formation » du RIPEC est approuvée à la majorité (1 voix défavorable et 3 abstentions).*

#### **2.d.2 Revalorisation du montant de la prime de charges administratives (PCA)**

Dans le cadre de la politique globale de revalorisation indemnitaire des personnels et plus particulièrement des difficultés d'attractivité sur les fonctions de responsabilité pédagogique ou administrative exercées par les enseignants-chercheurs et enseignants, les moyens dégagés à l'occasion de la campagne d'emplois 2024 permettent à l'établissement de proposer au conseil d'administration une revalorisation de 10 %.

**Damien VERHAEGHE** présente le tableau relatif à la liste des fonctions éligibles à la prime de charges administratives (PCA).

*La modification du tableau est approuvée à la majorité (dont 1 voix défavorable et 3 abstentions).*

#### **2.d.3 Revalorisation du montant de la prime de responsabilités pédagogiques (PRP)**

Dans le cadre de la politique globale de revalorisation indemnitaire des personnels et plus particulièrement des difficultés d'attractivité sur les fonctions de responsabilité pédagogique ou administrative exercées par les enseignants-chercheurs et enseignants, les moyens dégagés à l'occasion de la campagne d'emplois 2024 permettent à l'établissement de proposer au conseil d'administration une revalorisation de 10 %.

**Damien VERHAEGHE** présente le tableau relatif à la prime de responsabilités pédagogiques (PRP).

*La modification de la liste des fonctions éligibles et le montant maximal de cette prime sont approuvés à l'unanimité, moins 3 abstentions.*

## **2.e Divers**

### **2.e.1 Désignation des commissaires aux comptes 2024-2029**

**Mme Florence MESSINA** expose que chaque année les comptes de l'Université sont certifiés par des commissaires aux comptes dont le mandat est d'une durée de 6 ans.

Le Conseil d'administration doit se prononcer sur l'attribution d'un marché relatif à la certification des comptes sociaux et consolidés d'AMU, ainsi que des fondations universitaires, pour la période 2024 – 2029 et auprès d'un co-commissariat aux comptes.

**M. Alexis FALDA** indique qu'il s'agit d'une spécificité liée à ce marché, avec deux attributaires qui se partagent la même prestation. Concernant les modalités, il y a la réalisation d'un accord-cadre multi attributaire via une procédure d'appel d'offres ouvert, ainsi qu'une procédure de remise en concurrence portée par l'agence comptable, la DAF et la direction de la commande publique d'AMU. Cet accord-cadre est composé d'une part forfaitaire pour la certification des comptes annuels et consolidés et d'une part à bons de commande pour les services autres que la certification des comptes annuels.

**Mme Florence MESSINA** indique que les candidatures sur ce marché ont été examinées avec certains critères d'attribution. Le premier critère est relatif à la valeur technique (70 points) et le second au prix des prestations (30 points). Toutes les candidatures reçues étaient en accord avec les attentes. Au sein du premier critère, il y a trois sous-critères : l'adaptation de la méthodologie au contexte de l'établissement, la stabilité et les qualifications des équipes dédiées pour la réalisation des prestations et enfin le développement durable.

**M. Alexis FALDA** présente le calendrier : en avril 2024, il y a eu la publication du dossier de consultation des entreprises. En juin 2024, il y a eu l'analyse des offres et le passage en Commission. Ensuite, il y a le vote du CA, puis le courrier d'attribution (juillet), l'information des candidats non retenus (début septembre), la transmission de l'acte de nomination du co-commissariat à la DGFIP (mi-septembre) et enfin la signature et la notification du marché aux deux titulaires (fin septembre).

**Mme Florence MESSINA** indique que dans le cadre du marché relatif à la certification des comptes d'AMU, il est proposé au Conseil d'administration de désigner en tant que co-commissaires aux comptes de l'université pour la période 2024-2029 les 2 cabinets ci-dessous au vu de leur offre économiquement la plus avantageuse : Mazars SA et Deloitte & Associés.

**Mme Emmanuelle ROSA** demande si ces deux candidats se sont distingués sur la partie technique.

**Mme Florence MESSINA** répond par l'affirmative.

**M. Alexis FALDA** précise qu'une offre avantageuse englobe les aspects qualitatifs.

**Mme Caroline MAURIAT** demande si ces cabinets restent les mêmes que précédemment.

**Mme Florence MESSINA** répond qu'AMU a déjà fait appel à *Mazars SA* par le passé.

**M. Bruno POUVELLE** demande quels sont les critères écologiques.

**M. Alexis FALDA** répond qu'il s'agit de la politique RSE de la société.

*La désignation pour la période 2024-2029 des cabinets Mazars SA et Deloitte & associés en tant que co-commissaires aux comptes de l'Université est approuvée à l'unanimité.*

## **2.e.2 Attribution de subvention au Théâtre Antoine VITEZ**

**Mme Chantal GUITTET-DURAND** présente le contexte. Créée en 1992 au sein de l'université de Provence et appuyée dès le début par le ministère de la Culture et l'Université, l'association Présences, sous statut de loi 1901, gère les activités du théâtre Antoine Vitez. L'objet statutaire de l'association est de servir d'interface entre la formation théâtrale dispensée et la recherche en matière de théâtre de l'université, la vie culturelle et artistique locale et la profession dans la généralité, et réalise, grâce à ces échanges et avec un objectif de développement culturel, un programme d'activités théâtrales ouvert sur le monde étudiant et les villes et région d'implantation, comportant les quatre dimensions : CREATION, DIFFUSION, FORMATION ET RECHERCHE.

Depuis, la mise en place d'AMU, la convention qui liait l'association à l'Établissement a été précisée et renforcée en s'appuyant sur la circulaire Fioraso-Filipetti de 2013 : Universités lieux de culture.

Il existe 3 autres théâtres professionnels en Universités actuellement en France : Nantes, Metz, Montpellier. Aujourd'hui, le théâtre Antoine Vitez hébergé au sein du bâtiment Le Cube, sur le campus aixois participe, en liaison étroite avec la direction Culture et Société, à la politique culturelle de l'établissement et à enrichir l'offre culturelle destinée aux étudiants et aux personnels. L'association est financée par l'Université (27 %), la DRAC (16 %), la Région Sud (10 %), le CD13 (9 %) et la Ville d'Aix-en-Provence (10 %).

Lors d'une table ronde réunissant les différents financeurs publics de l'association en mars dernier, AMU a confirmé son engagement auprès du théâtre Antoine Vitez, ce qui a eu pour conséquence d'inciter les différentes structures à maintenir leur soutien financier à l'association pour 2024.

Aix-Marseille Université propose de reconduire, pour l'année 2024, la subvention de fonctionnement à l'Association Présences, Théâtre Antoine Vitez d'un montant de 129 603 €. À titre exceptionnel, Aix-Marseille Université propose de verser une subvention complémentaire de 30 000 € au titre de l'année civile 2024 à l'Association PRESENCES afin de développer des actions théâtrales dans les campus, hors du site d'implantation du théâtre Vitez et dans les sites délocalisés comme Gap, Dignes ou Arles.

Une convention portant attribution d'une subvention de fonctionnement est établie et définit les modalités financières d'AMU au fonctionnement du Théâtre Antoine Vitez, précise le programme d'activités de l'association et les actions communes menées avec l'Université.

**Mme Fathia TIR** demande si les actions théâtrales n'étaient pas déjà développées dans le Campus.

**Mme Chantal GUITTET-DURAND** répond par l'affirmative, il s'agit de les développer plus encore notamment pour faire des tournées sur Gap, Digne, etc.

**Mme Fathia TIR** demande si cela rentre dans la vie des campus.

**Mme Maryline CRIVELLO** répond que oui, et une partie sera donc financée par la CVEC. Il s'agit d'un théâtre professionnel dans l'Université, et non le théâtre de l'Université.

**M. Jean-Louis MOREAU** précise que le théâtre est un support pédagogique très important pour les étudiants dans des filières artistiques. Quand des pièces sont jouées par des acteurs professionnels, tous les étudiants ont la gratuité. Aujourd'hui, c'est le cas au Cube à Aix. C'est un accès facilité aux œuvres pour les étudiants.

**M. Ychem KHAYYOUR** demande que les informations soient communiquées bien en amont sur les réseaux sociaux de l'Université.

**M. Bruno POUVELLE** souligne que c'est une chance incroyable.

**Mme Laure MAILLE** rappelle qu'il existe une convention pour que les personnels d'AMU, bénéficient également de tarifs préférentiels pour des cours de théâtre.

*L'attribution au profit de l'association Présences (Théâtre Antoine Vitez) d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 129 603 € pour l'année 2024 est approuvée à l'unanimité.*

*L'attribution au profit de l'association Présences (Théâtre Antoine Vitez) d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 € est approuvée à l'unanimité.*

### **2.e.3 Demande de remise gracieuse – trop perçu sur rémunération**

**M. Guillaume PIANEZZE** indique qu'il s'agit d'un agent contractuel AMU en contrat à durée indéterminée qui détient plusieurs dettes, d'un montant total de 11 761,49 €. À ce jour, aucun versement n'a été opéré par l'agent et celui-ci est toujours en congé grave maladie à ½ traitement. Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'exonération de 11 761,49 € de la dette contractée par l'agent à l'égard d'Aix-Marseille Université.

**Mme Fathia TIR** précise que cette procédure est vitale pour certains collègues dont la situation financière est inextricable. C'est une très bonne chose, mais il faudrait aussi présenter les exonérations inférieures à 10 k€.

**M. Éric BERTON** répond que cela est fait régulièrement, lors des remontées périodiques des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de pouvoir que lui a octroyé le CA.

*L'exonération de 11 761,49 € de la dette contractée par un agent à l'égard d'Aix-Marseille Université est approuvée à l'unanimité.*

### **2.e.4 Admission en non-valeur d'une créance au nom de la SAS WITMONKI**

**Mme Miha MARIE** indique que la SAS WITMONKI est redevable d'une somme totale de 28 790, 66 € (4 factures) sur les fondements d'une convention de location de bureaux et d'une convention de délégation.

Il n'a pas été possible de recouvrer les sommes dues après une relance amiable et une mise en demeure de payer. Par ailleurs, la société a fait l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire prononcé le 27 février 2024 pour insuffisance d'actifs.

Pour ces raisons, il est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de la créance au vu de l'impossibilité de la recouvrer.

**M. Ychem KHAYYOUR** demande comment cette créance a été créée.

**Mme Miha MARIE** répond qu'il s'agit de location pour la 1<sup>re</sup> convention et de délégation pour la seconde. Ce sont donc des loyers, puisqu'ils sont hébergés par l'Université.

*L'admission en non-valeur de la créance de la SAS WITMONKI d'un montant total de 28 790,66 € est approuvée à l'unanimité.*

#### **2.e.5 Acceptation du don de l'IFPRI (International Fine Particle Research Institute) affecté au laboratoire IUSTI**

**Mme Martine QUESSADA** explique que The International Fine Particle Research Institute (IFPRI), souhaite attribuer au laboratoire IUSTI un don de 42 000 USD pour l'année 2023-2024 qui pourra être reconduit en pour l'année 2024-2025 dans le cadre des recherches menées par le Pr. Olivier POULIQUEN.

Ce don, visant à une soutenir l'activité scientifique d'une unité de recherche AMU en particulier, est donc fléché et n'entre pas dans le périmètre de gestion de la fondation A\*MIDEX.

Il nécessite toutefois l'approbation du CA au préalable de son acceptation par le Président et de l'émission d'un arrêté ministériel puisque les dons grevés de conditions sont soumis à l'approbation de l'autorité de tutelle.

**Mme Fathia TIR** demande si seul l'IUSTI reçoit ce don.

**Mme Martine QUESSADA** répond par l'affirmative.

**Mme Fathia TIR** indique que le document n'est pas signé.

**Mme Martine QUESSADA** répond que celui qu'elle possède l'est.

*Le don d'une somme de \$42,000 de la part de l'International Fine Particle Research Institute (IFPRI) au profit de l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI – UMR 7343) est approuvé à l'unanimité.*

#### **2.e.6 Acceptation de don matériel affecté à l'Institut des Sciences du Mouvement**

**Mme Martine QUESSADA** indique que l'Institut des Sciences du Mouvement reçoit en propriété un BANC SHERPA STATIQUE d'une valeur de 431 964 €, le don est fait par la Société STELLANTIS. Ce don de matériel, vise à une soutenir l'activité scientifique d'une unité de recherche AMU, le Responsable Scientifique est Monsieur MARQUESTE Tanguy. Il est proposé que le CA d'AMU approuve ce don de matériel au titre des dons et versements effectués par les entreprises au titre de l'article 238 bis du code général des impôts.

**M. Ychem KHAYYOUR** demande ce qu'est un « *banc sherpa statique* ».

**M. Éric BERTON** répond que c'est un simulateur de voiture.

*Le don d'un bien mobilier de la part de la société STELLANTIS d'une valeur de 431 964 € affecté à l'usage de l'Institut des sciences du mouvement est approuvé à l'unanimité.*

#### **2.e.7 Compte-rendu périodique des conventions et décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président (février – avril 2024)**

**Mme Noémie CHABANON** indique qu'en février dernier, le CA a délégué son pouvoir d'approbation des contrats et conventions et de certaines décisions au Président en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration.

Un tableau récapitule l'ensemble des conventions signées en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président. Au total, il y a 1 149 contrats et conventions signés, dont 842 gérés par FOR PRO. Il y a également 79 décisions dont la plus grande part concerne la fixation des tarifs.

### **Hors Ordre du Jour :**

**Mme Fathia TIR** demande combien a coûté le changement du logo AMU.

**M. Éric BERTON** répond qu'il se renseigne pour répondre précisément. Par ailleurs, il annonce la nomination de Mme Laurence CORVELLEC à l'IGESR. Un nouveau DGS doit donc être recruté dans les mois qui viennent.

La parole est ensuite donnée à **M. Quentin ACQUATELLA**.

**M. Quentin ACQUATELLA** présente ses quatre adjoints : **M. Loïc FABRE**, étudiant en pharmacie et nommé au poste de délégué à la Solidarité dans le Logement et l'Égalité. Il y a **Mme Elisabeth MAUCCI**, étudiante en orthophonie et nommée déléguée à la Santé et au Sport. Il y a **M. Raphaël ESPEYTE**, étudiant en droit et nommé aux Affaires institutionnelles et Développement Durable. Enfin, il y a **Mme Maéva MARTINI**, étudiante en psychologie et nommée à l'Orientation du Parcours Universitaire.

**Mme Caroline MAURIAT** aimerait que le CA soit plus informé sur certains points, notamment sur la simplification des relations avec les organismes de recherche.

**M. Éric BERTON** répond qu'une information sera faite. Il existe des groupes de travail avec les syndicats.

**Mme Caroline MAURIAT** aimerait que les organisations syndicales soient plus associées à la réflexion.

**M. Éric BERTON** répond qu'il y aura l'occasion de travailler sur ces questions d'autonomie dans le cadre de groupes de travail. Pour le moment, tout est à l'arrêt.

**Mme Linda DJOUABLI** demande comment faire pour que les organisations syndicales aient un pass pour stationner au Pharo. Cela fait deux ans que la demande est réitérée.

**Mme Fathia TIR** confirme que leur demande n'aboutit jamais.

**M. Éric BERTON** se saisit du sujet.

*L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est terminée à 18 h 06.*

**Le Président du Conseil d'administration,  
ÉRIC BERTON**

